



ÉCOLE
NORMALE
CATHOLIQUE

ASSOCIATION SPORTIVE BLOMET

L'AS vous propose pour l'année scolaire 2026-2027 les activités physiques et sportives suivantes (sous réserve de modification de planning):

ACROSPORT & DANSE : Vendredi de 12h30 à 14h au gymnase de l'école. (effectif 20 max)

BASKET BALL : Le lundi de 12h30 à 14h : 4°, 3° et lycée au Bon Conseil (effectif 25 max)
Le mardi de 12h30 à 14h : 6° et 5° au Bon Conseil (effectif 25 max)

Attention : en s'inscrivant à l'AS Basket l'élève devra être inscrit comme **Demi-pensionnaire** le jour de pratique. Il sera prioritaire pour déjeuner à la cantine et partira en suivant au Bon Conseil avec son professeur.

CROSS-TRAINING : Le jeudi de 13h à 13h50 au gymnase de l'école (effectif 20 max)

ESCRIME : Le lundi de 17h30 à 19h au gymnase de l'école (effectif 20 max)

FOOT FIVE : Le lundi de 12h30 à 14h : collège et lycée au Bon Conseil (effectif 15 max)
Le mardi de 12h30 à 14h : 6°-5° au Bon Conseil (effectif 15 max)
Le jeudi de 12h30 à 14h : 5°-4°-3° au Bon Conseil (effectif 15 max)

Attention : en s'inscrivant à l'AS foot l'élève devra être inscrit comme **Demi-pensionnaire** le jour de pratique. Il sera prioritaire pour déjeuner à la cantine et partira en suivant au Bon Conseil avec son professeur.

GYMNASTIQUE SPORTIVE : Mercredi de 13h à 14h30 au gymnase de l'école (effectif 20 max)

NATATION SPORTIVE : Le jeudi de 17h30 à 18h30 à la Piscine de Mourlon (19 rue Gaston de CAILLAVET 75015 Paris). Un départ depuis l'école est proposé par l'enseignant responsable à 17h, le retour se fait par ses propres moyens.

TENNIS DE TABLE : Le lundi de 13h05 à 13h50 : au gymnase de l'école (effectif 20 max)
Le Mardi de 12h20 à 13h05 : au gymnase de l'école (effectif 20 max)
Le mardi de 13h05 à 13h50 : au gymnase de l'école (effectif 20 max)

Chaque élève ne peut s'inscrire qu'à un seul créneau horaire par activité.



ÉCOLE
NORMALE
CATHOLIQUE

La cotisation annuelle s'élève à 80 € pour toutes les AS sauf l'escrime qui s'élève à 100 € (activité nécessitant un matériel onéreux mis à disposition par l'établissement).

Cette cotisation donne droit à l'inscription dans plusieurs activités pratiquées sur la totalité de l'année scolaire.

L'AS est une option. Néanmoins tout élève inscrit s'engage à participer à son ou ses activités toute l'année ; l'appel sera fait à chaque cours.

Une fois que l'inscription à l'AS est définitive (inscription + règlement) le nombre de 3 absences sera motif d'exclusion sans remboursement.

L'inscription s'effectue sur le lien suivant à partir de 19h le 2 septembre 2026 :

[Lien de l'inscription](#)

Début des entraînements la semaine du 21 Septembre 2026.

Les professeurs d'E.P.S.

ASSOCIATION SPORTIVE BLOMET

5, rue Blomet 75015 Paris

Siret : 78461745800012

☎ 01 40 65 15 30 - ✉ eps.blomet@blomet-enc.com